



République Française
Commune d'Airon Notre Dame

62180

Tel. : 03.21.84.39.94

Email : mairieaironnotredame@gmail.com

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Airon Notre Dame, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc DELABY, Maire, en suite de la convocation en date du 04 avril 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Marc DELABY, Pascale PELLETIER, Guillaume BEAURAIN, Christine BARISEAU, Hervé DELATTRE, Guy LEBLOND, Jean-Paul BEAUMONT, Valérie LACHERE, Emilie DACHICOURT.

Absents excusés : Vincent BAILLET et David BROGNARD qui donne procuration à Pascale PELLETIER

Madame Pascale PELLETIER est élue secrétaire de séance.

Délibération du 14 avril 2016 concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015 :

Le Conseil Municipal de la commune d'AIRON NOTRE DAME, réuni sous la Présidence de Pascale PELLETIER. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	AFFECTATION	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	6 005,36 €		-8 237,84 €	-2 232,48 €
FONCT	76 475,17 €		14 965,63 €	91 440,80 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	91 440,80 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 232,48
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	89 208,32 €
Total affecté au c/106 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporté (ligne 002) en dépense de fonctionnement	

Approbation du Compte Administratif 2015

La séance ouverte le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'année 2015.

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et Madame Pascale PELLETIER prend la présidence.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Pascale PELLETIER, donne son avis concernant le compte administratif 2015 et vote Pour à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2015 est approuvé.

Approbation du Compte de Gestion 2015

La séance ouverte le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2015 certifié par le comptable du trésor. Le maire demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir donner son avis. Après avoir délibéré le conseil municipal, approuve le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

Vote des taxes directes locales pour 2016

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales.

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

Taux de TAXE D'HABITATION	4,60 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	6,78 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24,73 %
Approuvé à l'unanimité	

Concert piano du 17 juillet 2016 - tarifs

La séance ouverte, Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux qu'il est en contact avec un pianiste nommé Monsieur Romain Hervé, qui accepte de venir faire un concert dans la commune contre une petite rémunération. Monsieur le Maire fait part aux Conseillers du prix approximatif que cette manifestation coûtera à la commune (location du matériel, le pianiste, ses frais de déplacement, la publicité...) et demande aux Conseillers de décider des tarifs appliqués pour ce concert.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs comme suit :

Tarif habitants : 10 euros / place

Tarif extérieurs : 15 euros / place

Motion favorable au maintien de la Sous-Préfecture de Montreuil sur Mer

Monsieur le Maire expose :

- 1) Vu le rôle essentiel que jouent les Sous-préfectures dans le montage des dossiers et l'animation des arrondissements
- 2) Vu que le Sous-préfet est l'interlocuteur naturel et permanent des élus mais aussi de l'ensemble des forces économiques et sociales des territoires
- 3) Vu que la Sous-préfecture, le Sous-préfet et l'ensemble du personnel de la Sous-préfecture sont un service public de proximité essentiel pour nos territoires ruraux du Pas-de-Calais.
- 4) Vu la taille, la cohérence, les spécificités de l'arrondissement de Montreuil-sur-mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents et représentés

- 1) de voter une résolution pour demander le maintien de la Sous-préfecture de Montreuil-sur-mer
- 2) d'adresser copie de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région Jean-François Cordet, à Madame la Préfète du Pas-de-Calais Fabienne Buccio, au Ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve et au Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales Jean-Michel Baylet.

Monsieur Guy LEBLOND, votant contre.

Ouverture de programme : Travaux de rénovation de la mairie et des sanitaires de la salle des fêtes pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite

La séance ouverte, Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux que des travaux de rénovation de la mairie sont nécessaires, parce qu'aucun aménagement intérieur ou extérieur n'a été fait depuis sa création en 1983, mais également, pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à la mairie et aux services assimilés.

De plus, Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux dans les sanitaires de la salle des fêtes pour que l'accès soit possible aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ces travaux comprendraient la mise aux normes de l'assainissement de la mairie et de la salle des fêtes. Après avoir délibéré, les Conseillers Municipaux approuvent la proposition à l'unanimité.

Travaux de rénovation de la mairie et des sanitaires de la salle des fêtes pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite : Emprunt

La séance ouverte, Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux que dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et des sanitaires de la salle des fêtes, il serait souhaitable de faire un emprunt. Les Conseillers approuvent la proposition à l'unanimité et après avoir longuement délibéré décident de demander un emprunt de 30 000 €.

Monsieur le Maire convoquera les Conseillers ultérieurement, afin de leur présenter les différentes offres qu'il aura obtenu de différents établissements bancaires, et obtenir leur accord pour signer un emprunt.

Approuvé à l'unanimité.

Travaux de rénovation de la mairie et des sanitaires de la salle des fêtes pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite : demandes de subventions

La séance ouverte, Monsieur le Maire, fait part aux Conseillers Municipaux que dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et des sanitaires de la salle des fêtes pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est possible de demander des subventions.

Notamment au Sénateur, Monsieur Jean-François RAPIN, au titre de la réserve parlementaire, au Conseil Départemental dans le cadre du FARDA, ainsi que le fonds de concours de la Communauté de Communes Opale Sud.

Après avoir délibéré, les Conseillers approuvent la proposition à l'unanimité et décident de demander des subventions au Sénateur, au Conseil Départemental et à la Communauté de Communes Opale Sud.